



Association **France - Palestine** Solidarité Nord-Pas de Calais
MRES, 5 rue Jules de Vicq - 59 800 LILLE
contact@nord-palestine.org - www.nord-palestine.org
f AFPS 59/62 i afps59.62

**LES PALESTINIENS ONT PLUS QUE JAMAIS BESOIN DE NOUS !
L'AFPS A BESOIN DE VOUS - REJOIGNEZ NOTRE ASSOCIATION, ADHÉREZ !**

BULLETIN D'ADHÉSION ou de RÉADHÉSION 2024

Depuis plusieurs années, l'AFPS a adopté un système de cotisation permettant à chaque adhérent de contribuer suivant ses moyens. La grille ci-dessous établit la contribution annuelle suivant le revenu mensuel. Il appartient à chacune et à chacun de déterminer librement et en toute responsabilité son niveau de cotisation sur cette base. Avec la cotisation, le journal interne trimestriel de l'AFPS Palestine Solidarité (PalSol) vous est proposé pour un prix annuel de 7 €. Vous recevrez également, si vous nous avez indiqué votre adresse e-mail, la lettre électronique d'informations de l'AFPS.

Tranche	Revenus mensuels adhérent	Cotisation annuelle		Date et Signature
		avec PalSol	sans PalSol	
1	Moins que 500 €/mois	12 €	5 €	
2	De 500 à 1000 €/mois	27 €	20 €	
3	De 1000 à 1500 €/mois	42 €	35 €	
4	De 1.500 à 2000 €/mois	57 €	50 €	
5	De 2000 à 2500 €/mois	72 €	65 €	
6	De 2500 à 3000 €/mois	87 €	80 €	
7	De 3000 à 3500 €/mois	102 €	95 €	
8	De 3501 à 4500 €/mois	122 €	115 €	
9	Supérieurs à 4500€/mois	162 €	155 €	

(Cette grille n'est qu'indicative, adhérez et cotisez selon vos moyens)

Nom: **Prénom:**.....
Adresse :
.....
Code Postal : **Commune :**
Tél. mobile : Tél. fixe :
E-mail :@.....
Profession : Année de naissance :

Je cotise dans la tranche n°. soit €
 Je soutiens les activités de l'AFPS Nord-Pas de Calais et verse la somme de €
 Je verse un don pour "SOS Palestine" (par AFPS national) d'un montant de €
(Des frais de gestion de 7% seront prélevés par l'association sur ce don)

Je verse la somme totale de..... €
 par chèque à l'ordre de: **AFPS Nord PDC Comité de soutien au peuple palestinien**
 ou par virement (IBAN : FR72 2004 1010 0513 6517 3D02 632, BIC : PSSTFRPPLIL)

La réduction d'impôts est de 66% sauf pour les abonnements, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel